

Le Canada est confronté à la nécessité de faire un choix qui aura un impact majeur sur le bien-être de la nation pour les générations à venir.

Nos gens d'affaires ont un enjeu crucial dans ce choix. Il leur faut essentiellement décider s'ils devraient saisir l'occasion qui leur est donnée et relever le défi qui leur est lancé de garantir et d'étendre leur accès à un marché qui, combiné au marché canadien, rassemble 270 millions de consommateurs ou s'ils préfèrent accepter le risque, très réel, que présente un accès restreint à un marché crucial pour sa prospérité.

Selon certains, l'entente de libre-échange est plus avantageuse pour le Canada, selon d'autres elle est plus avantageuse pour les États-Unis. Aux États-Unis, des intérêts importants prétendent que les États-Unis sont perdants dans le domaine des transports maritimes, de l'énergie, de l'agriculture ou de l'automobile. De même, certains Canadiens prétendent que le Canada est perdant dans ces négociations.

M'occupant moi-même de près des relations commerciales canado-américaines depuis plus d'une décennie, je suis d'avis qu'il s'agit d'un accord équilibré, juste et dans l'intérêt global des deux pays. Ceux qui prétendent que l'une ou l'autre partie est gagnante, se fondent sur des dogmes, non sur des faits. Je suis absolument convaincu que si l'on fait une analyse objective des éléments de l'Accord, on s'apercevra que cet Accord ne peut que promouvoir la prospérité de notre économie, sans que nous ayions pour autant à sacrifier notre souveraineté sur le plan politique ou culturel.

Voyons brièvement en quoi consiste cet Accord. D'abord, tous les droits de douane seront éliminés graduellement sur une période de 10 ans, ce qui signifie des prix plus bas pour les consommateurs canadiens, des facteurs de production meilleur marché, des marchés plus vastes, de plus grandes chaînes de production et une concurrence accrue pour les producteurs canadiens.

L'Accord supprime pratiquement toutes les barrières au commerce des produits énergétiques. Cela permettra d'établir un cadre stable favorisant les investissements dans de nouveaux projets, notamment les projets d'hydro-électricité destinés au marché américain.

L'Accord traite en profondeur de la question des barrières non tarifaires. Il impose de nouvelles obligations concernant les normes techniques, en ce sens que les deux pays s'engagent à ne pas imposer de normes qui